

Lundi 3 mai 2021

INSTITUT DE FORMATION DU DIACONAT

Ouverture de deux instituts de formation d'aides-soignants

La Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse ouvre pour la rentrée de septembre 2021 deux nouveaux instituts de formation, respectivement situés à Altkirch et Saint-Louis, avec pour objectif de faire face au manque de personnel dans les établissements de santé.

Objectif : 455 élèves aides-soignants formés par la Fondation au sein de ses instituts alsaciens

Le Conseil Régional a autorisé la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse la création de 2 nouveaux sites de formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DE-AS).

Chacun de ces sites d'Altkirch et Saint-Louis sont autorisés à former 50 personnes par an :

- **Septembre 2021** : rentrée pour la 1ère session (les dossiers d'inscriptions peuvent être déposés jusqu'au 10 juin).
- **Janvier 2022** : rentrée prévue pour la seconde session (les inscriptions auront lieu durant l'été 2021).

Ces instituts seront exclusivement dédiés à la formation d'aide-soignant, aussi bien en cursus complet qu'en cursus partiel ou en apprentissage. Sur l'ensemble de ses instituts (Ingwiller, Colmar, Mulhouse, Altkirch et Saint-Louis), la Fondation dispose dorénavant de l'agrément pour former 455 aides-soignants.

Une ouverture qui répond à une demande

La Fondation, présente sur l'ensemble du territoire alsacien, réaffirme sa proximité en installant ses deux nouveaux instituts de formation dans le sud du département haut-rhinois. Cette implantation relève de sa volonté de répondre aux besoins des établissements de santé et des futurs élèves, mais également de proposer des formations diplômantes pourvoyeuses d'emploi. À titre d'exemple, à l'issue de la promotion 2019, tous des élèves aides-soignants de la Fondation ont décroché un CDD ou un CDI (tous établissements confondus).

Le métier d'aide-soignant est une profession offrant de belles possibilités d'évolutions, à l'image de celle d'assistant de soins en gérontologie (la formation ASG est également proposée) ou encore d'infirmier.

Des dispositifs allégés : un dossier simplifié et la gratuité des frais d'inscription

L'épidémie du COVID-19 a mis en évidence l'importance d'une prise en charge optimale des patients en reconsidérant les aides-soignants dans leur rôle « d'acteurs en première ligne ». Ce métier, souvent méconnu mais ô combien passionnant, connaît un regain de popularité.

Sous l'impulsion et la volonté du gouvernement, les conditions d'exercice des métiers au service de la personne (notamment ceux de la santé) ont été revalorisées à la hauteur de leur engagement. Ces nouvelles mesures ont déjà plusieurs impacts positifs : le doublement des capacités de formation des élèves aides-soignants, l'allègement des modalités de sélection, la gratuité des frais d'inscription, mais aussi l'ouverture de nouveaux établissements et le recrutement de formateurs.

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, les épreuves de sélection écrites et orales sont remplacées par l'analyse du dossier de candidature et la rédaction d'un projet personnel, évaluées par l'Institut.

Les élèves ayant signé un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation sont dispensés de la sélection.

L'essentiel en 3 points

- **Jusqu'au 10 juin** : inscription à la 1ère session de formation pour une rentrée en Septembre 2021,
- **Une capacité de 455 places** dont 100 pour les sites d'Altkirch et de Saint-Louis,
- L'Institut de formation du Diaconat est réparti sur 5 sites : Ingwiller, Colmar, Mulhouse, Altkirch et Saint-Louis.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à consulter le site internet de l'établissement : www.diaconat-formation.fr

La Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse



21 établissements
29 partenaires



3 000 collaborateurs et
300 praticiens



1 100 élèves formés
chaque année